

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU  
PETIT SAINT-DIE DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE  
CLOTURES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 20 octobre 2023, afin de permettre la  
réalisation de travaux de remplacement de clôture,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores, rue du Petit  
Saint-Dié, de la rue Louis Burlin au chemin de la Côte Saint-Martin, dans le  
sens rue Burlin / chemin de la Côte Saint-Martin.

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 2 octobre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT